



NIVEAUX DE CATALOGAGE POUR LES IMPRIMÉS MUSICAUX, LES ENREGISTREMENTS SONORES MUSICAUX ET LES ENREGISTREMENTS VIDÉO MUSICAUX
[à partir du 1^{er} juillet 2003]

COMPLET	BASE	MINIMAL	ABRÉGÉ
<ul style="list-style-type: none"> - vedettes-matière - points d'accès: aucune restriction - indice de classification LC - indice CDD - autorités 	<ul style="list-style-type: none"> - vedettes-matière (2-3 au maximum) - points d'accès: pour les liaisons de relation principales; accès aux titres importants - indice de classification LC seulement s'il est requis pour fin de rangement dans la collection de la BN - aucun indice CDD - autorités 	<ul style="list-style-type: none"> - aucune vedette-matière - points d'accès: pour les liaisons de relation principales; accès aux titres importants - indice de classification LC seulement s'il est requis pour fin de rangement dans la collection de la BN - aucun indice CDD - autorités (exception : les documents non-Canadians ou antérieurs au dépôt légal Canadiana) 	<ul style="list-style-type: none"> - aucune vedette-matière - points d'accès: généralement 2 au maximum (le titre et un nom s'il peut être facilement établi) plus les titres des p. de t. addit. en français/anglais ou les titres parallèles en français/anglais - indice de classification LC seulement s'il est requis pour fin de rangement dans la collection de la BN - aucun indice CDD - aucune autorité
<p><i>NOTE: Le niveau de catalogage de tous les documents, à l'exclusion de ceux du CIP et de la collection de référence de la Musique, sera graduellement abaissé suivant leur date de publication.</i></p>			
Les documents du programme CIP			
	Les imprimés musicaux pour la collection de référence de la Musique		
	Les publications musicales publiées durant l'année en cours moins 1: <ul style="list-style-type: none"> • Les imprimés musicaux Canadiana (y compris les thèses) • Les enregistrements sonores musicaux et les enregistrements vidéo musicaux Canadiana publiés au Canada (à l'exclusion des enregistrements sonores promotionnels) 	Les publications musicales au-delà de l'année en cours moins 1 mais plus récentes que l'année en cours moins 5: <ul style="list-style-type: none"> • Les imprimés musicaux Canadiana (y compris les thèses) • Les enregistrements sonores musicaux et les enregistrements vidéo musicaux Canadiana publiés au Canada (à l'exclusion des enregistrements sonores promotionnels) 	Les publications musicales au-delà de l'année en cours moins 5: <ul style="list-style-type: none"> • Les imprimés musicaux Canadiana (y compris les thèses) • Les enregistrements sonores musicaux et les enregistrements vidéo musicaux Canadiana publiés au Canada (y compris les enregistrements sonores promotionnels)
		Les enregistrements sonores promotionnels Canadiana publiés au Canada publiés durant l'année en cours moins 5	
		Les enregistrements sonores musicaux et les enregistrements vidéo musicaux Canadiana publiés à l'étranger durant l'année en cours moins 5	Les enregistrements sonores musicaux et les enregistrements vidéo musicaux Canadiana de l'étranger au-delà de l'année en cours moins 5
		Les documents non-Canadiana publiés durant l'année en cours moins 1	Les documents non-Canadiana au-delà de l'année en cours moins 1